

Communiqué de l'ARTAAS du 15 juillet 2011 :

Réflexions temporisées autour de l'affaire de Pornic
qui ne soient pas une réaction émotive mais une pensée ...

"L'affaire de Pornic", autour du meurtre de Laëtitia Perrais, a marqué le début d'année 2011. Une fois de plus on assiste à un déferlement politique et médiatique. Ce n'est pas sans rappeler d'autres "affaires", où la médiatisation spectaculaire des réactions du gouvernement en place ne semble traduire qu'une seule volonté : incriminer des acteurs institutionnels pour dégager toute responsabilité gouvernementale et légiférer pour une société plus "sûre".

Nous pourrions, à titre d'exemple de perversion paroxystique de tout un système, citer particulièrement l'affaire Francis Evrard qui, à de nombreuses reprises, a attiré les médias vers lui, en clivant les institutions auxquelles il avait affaire. Le médical en réussissant à se faire prescrire certains médicaments, le judiciaire en déjouant toute la surveillance qui lui était imposée, et le politique en écrivant une lettre au Président de la République.

Il a fait ainsi entendre sa parole lors d'un débat sur la castration chimique, à la seule fin qu'on parle de lui juste avant son procès. Les auteurs de violences sexuelles sont très loin d'avoir tous ce même redoutable fonctionnement pathologique qui renvoie la faute sur l'autre...

Pourtant, à chacune de ces affaires, des lois sont édifiées, rajoutant un élément de répression supplémentaire envers l'ennemi public numéro 1 : l'agresseur sexuel. Celles-ci ne semblent vouloir apporter qu'une seule réponse, celle d'un soin dans des institutions coercitives.

Ces prises de positions apparaissent essentiellement comme des "réactions-actions" émotionnelles intempestives avec désignation d'un bouc émissaire, au détriment et à l'encontre de tout travail de réflexion sur le fond et les vraies questions.

Avec ce nouveau drame, nous approchons maintenant de la cinquième loi en six ans sur les criminels sexuels (Cf. article Le Monde 27/01/11). Les décideurs font le constat unilatéral d'un manque d'efficacité des dispositions en vigueur. Les ministres de l'intérieur et de la justice préconisent la création d'un observatoire, office opérationnel de suivi des délinquants sexuels et violents aux fins de « mettre les multirécidivistes hors d'état de nuire ». Ce dispositif annoncé par décret invoque le sanitaire sans que notre ministre de tutelle ne soit signataire.

On entend plus tard parler aussi d'un hôpital-prison, "pour les agresseurs sexuels nécessitant des soins psychiatriques" (M. Mercier, Ouest-France du 29 mars dernier) laissant une mission sécuritaire au détriment d'une évaluation psychopathologique du fonctionnement psychique aux experts psychiatres qui sont en outre de moins en moins nombreux.

Comment toutes ces affaires peuvent-elles nous faire tous réagir, et de fait agir ? Comment peuvent-elles nous empêcher de penser ? Vraiment, nous nous posons la question. Jusqu'où ira-t-on ? Nous avons vu en ce début d'année 2011 des mouvements d'envergure de magistrats et de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). Qu'ont-ils fait évoluer alors qu'ils ont scandé massivement leur contestation et leur envie d'une justice avec des moyens plus humains ?

Il nous semble que reprendre ce qui nous fait base, support, médiateur de la relation, nous protège de cette spirale de réactions/actions : un fait divers = une loi.

Comme si, en écho de la récidive criminelle, on assistait à une récidive politique et médiatique, tous trois restant du registre de l'agir.

On ne voit plus que la récidive, le récidiviste, avec identification et réduction de l'humain à son acte, - il en est de même pour les victimes. Il suffit de voir partout cités « les violeurs de joggeuses ». Cet aveuglement empêche complètement de voir la large proportion de ceux qui ne récidivent pas – il n'existe même pas de nom pour eux...

Où est l'humain ? Qu'en est-il de la rencontre avec l'humain, au-delà de l'inhumanité de l'acte pour celui qui le commet ou pour celui qui le subit ?

Rappelons que la loi du 17 juin 1998 trouve son origine dans des travaux de recherche clinique sur le fonctionnement psycho-dynamique des auteurs d'agression sexuelle, effectuée par des praticiens pluridisciplinaires (infirmiers, psychologues, psychiatres) de dix-huit services médico-psychologiques régionaux (les SMPR ou services hospitaliers de psychiatrie en établissement pénitentiaire)) sous la direction de Claude BALIER, André CIAVALDINI et Martine GIRARD- KHAYAT.

La notion de rencontre, est centrale, fondatrice et fédératrice au sein de l'ARTAAS. Claude BALIER, son président d'honneur et fondateur, n'a eu de cesse de nous inciter non seulement à comprendre, penser, prendre en charge les auteurs d'agressions sexuelles mais surtout et en premier lieu à les rencontrer... Imaginer stratégies et dispositifs pour rencontrer l'humain au delà du comportement violent sexuel.

Rechercher activement cette rencontre... Rencontrer l'humanité dans l'inhumanité...

On sait combien cela peut paraître paradoxal au vu des affaires criminelles tragiques où l'Auteur d'Aggressions Sexuelles incarne de façon spectaculaire et relayée par les médias la figure actuelle du monstre ...

La criminalité violente, sexuelle ou non sexuelle, est un phénomène complexe. La polémique qui a suivi la parution début juillet 2011 du rapport thématique de la Cour des comptes consacré à « L'organisation et la gestion des forces de sécurité publique » est révélatrice des réactions passionnelles engendrées par la question républicaine de la sûreté. Ne peut-on marquer un temps d'arrêt et voir comment nos dispositifs, déjà inscrits par la loi de 1998, pourraient, s'ils étaient incarnés par suffisamment de moyens et de stabilité dans le temps, répondre à cette démarche sociale nécessaire ?

Les adhérents sont invités à émettre leurs commentaires sur le BLOG dans l'espace adhérent